

PRÉFET DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service eau, risques, environnement  
et sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité,  
environnement

Bureau qualité de l'eau et des milieux  
aquatiques

Affaire suivie par : Éric BOISSIERE et  
Roch CALMETTES

Tél : 0 581 275 987  
05 6371 53 34

Courriel : eric.boissiere@tarn.gouv.fr  
roch.calmettes@tarn.gouv.fr



Albi, le

**18 MARS 2019**

L'adjoint au chef du service eau, risques,  
environnement et sécurité,

à

Monsieur le maire

Commune de Viviers-les-Montagnes

1 PLACE DE LA MAIRIE

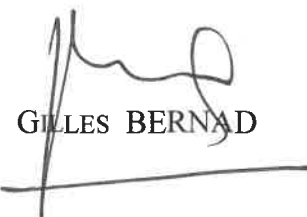
81290 VIVIERS LES MONTAGNES

**Objet** : conformité 2018 de l'agglomération d'assainissement « VIVIERS-LES-MONTAGNES »

Monsieur le maire,

Conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées domestiques des agglomérations d'assainissement, je vous informe qu'en fonction des éléments en ma possession et en particulier des résultats 2018 d'autosurveillance, le système de traitement de l'agglomération d'assainissement « VIVIERS-LES-MONTAGNES » est conforme, pour l'année 2018, au titre de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (directive ERU).

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération très distinguée.



GILLES BERNAD

Copie :

- Agence de l'eau (siège + délégation)
- Conseil départemental (direction de l'eau-par message électronique)
- DDT (SCHAT / Pôle d'appui territorial)